

# **Syndicat Mixte du Plateau de Solaison**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 09 février 2025**

Délibération n° CS-2026-001



# Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

## Avis de Publication

Madame la Présidente du Comité Syndical de Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que :

- le registre des délibérations RCS-SMPS-2026-01 de la séance du Comité Syndical du 09 février 2026 (délibération n° CS-2026-001) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : [www.hautesavoie.fr](http://www.hautesavoie.fr)

Il est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

- **la délibération de cette séance a été transmise en Préfecture le 16 février 2026 et a été rendue exécutoires à compter du 17 février 2026**, date de publication sur internet.

*Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.*

### Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 17-02-2026 : RCS-SMPS-2026-01 - *Registre des délibérations du Comité Syndical du 09 février 2026*
- 13-02-2026 : PVCS-SMPS-2025-06 - *Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 mai 2025*

\*\*\*\*\*

**Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental ([www.hautesavoie.fr](http://www.hautesavoie.fr))**

Fait à Annecy, le 17 février 2026

Pour la Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,  
Le Responsable du Secrétariat des Séances,



# **Syndicat Mixte du Plateau de Solaison**

**Séance du 09 février 2026**

**Délibération n° CS-2026-001**

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet</b>
CS-2026-001	Débat d'Orientations Budgétaires 2026



## **Registre des Délibérations du Comité Syndical**

### **Séance du 09 février 2026**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 02 février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, le 09 février de la même année à 18h30, sous la Présidence de Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. Florent PIZZAGALI.

#### **Sont présents :**

MM. Didier LAYAT, Martial SADDIER, Vice-Présidents

MM. Florent PIZZAGALI, Dimitri RIVOLLET, Titulaires

Mmes Christelle JAUN, Marie-Antoinette METRAL; Suppléantes

#### **Délégations de vote :**

M. David RATSIMBA, Suppléant de Mme PETEX démissionnaire, donne pouvoir à M. Martial SADDIER



# Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

## Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 février 2026

n° CS-2026-001

**RAPPORTEUR:** Agnès GAY

**OBJET :** DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 02 février 2026 s'est réuni à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

**Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison**

Présent(e)s			
MM. Didier LAYAT, Martial SADDIER, Vice-Présidents			
MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires Mmes Christelle JAUN, Marie-Antoinette METRAL, Suppléantes			
Représenté : (délégation de vote)			
M. David RATSIMBA, Suppléant de Mme PETEX démissionnaire, donne pouvoir à M. Martial SADDIER			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
<b>Membres en exercice</b>	<b>8</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Présents</b>	<b>7</b>	<b>Voix Pour</b>	<b>8</b>
<b>Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)</b>	<b>1/0</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>8</b>	<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création du syndicat mixte du Plateau de Salaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les visas ci-avant ayant été exposés, Mme la Présidente organise le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026 devant présenter les grandes orientations budgétaires pour 2026.

Il est rappelé que les statuts du Syndicat Mixte prévoient que l'ensemble des contributions des collectivités membres ne peut excéder 200 000 € pour assurer l'équilibre du budget.

En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel 2025 de l'exercice (200 000 €) majoré du résultat 2024 reporté (99 136 €) s'élèverait à 299 136 €.

En section d'investissement, le solde d'exécution prévisionnel 2025 de l'exercice (-158 098,63 €) majoré du solde d'exécution 2023 reporté (-864,90 €) s'élèverait à - 158 962,63 €.

Ainsi, l'affectation des résultats prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement devra se reporter pour 158 962,63 € sur la section d'investissement en 2026. Le solde de l'excédent de fonctionnement soit 140 173,37 € pourra se reporter en fonctionnement.

### **Dépenses 2025 et Orientations 2026 :**

#### En fonctionnement :

Depuis sa création en 2024, le Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n'a pas eu de besoins spécifiques en matière de dépenses de fonctionnement. Cette section contribuait notamment, via le virement entre section, à soutenir les inscriptions en investissement. En 2026, la phase préparatoire aux travaux de reconstruction de l'ancienne fruitière nécessitera l'inscription de **70 K€** afin de couvrir notamment :

- les frais de déménagement,
- les primes d'assurance et cotisations diverses,
- les annonces et insertions,
- les intérêts moratoires et pénalités sur marchés,
- les frais financiers en cas de recours à l'emprunt.

#### En investissement :

En 2025, les indemnités de concours ainsi que des frais de maîtrise-d'œuvre et d'études préparatoires ont été mandatés pour 159 K€. La reconstruction de l'ancienne fruitière étant entrée dans la phase Avant-Projet Définitif (APD), en 2026 les marchés de travaux doivent être notifiés pour permettre d'entamer en fin d'année, et si les conditions le permettent, le début de la phase travaux. Pour cela, une inscription de **450 K€** de crédits est prévue en 2026.

Le budget pour la reconstruction de l'ancienne fruitière par le Syndicat Mixte est de **6 400 000 €**, géré sur une Autorisation de Programme (AP) « Travaux fruitière » et qui s'oriente pour 2026 et jusqu'en 2028 sur une dynamique importante notamment sur la phase travaux :

<b>Dépenses Investissement - BP 2026</b>				
<b>Autorisation de Programme "Travaux fruitière"</b>				
<b>Millésime 2024</b>				
<b>AP</b>	<b>CP avant 2026</b>	<b>CP 2026</b>	<b>CP 2027</b>	<b>CP 2028 et +</b>
<b>6,400</b>	<b>0,160</b>	<b>0,450</b>	<b>3,500</b>	<b>2,290</b>

\* CP : Crédit de paiement

### **Recettes 2025 et Orientations 2026 :**

Les Contributions annuelles de fonctionnement des collectivités membres (200 000 €) se répartissent de la façon suivante :

- Département de la Haute-Savoie ..... 180 000 €,
- Commune de Brizon ..... 20 000 €.

D'autres sources de financement en fonctionnement et en investissement devront être recherchées (recours à l'emprunt pour l'investissement exclusivement et subventions pour la réalisation du projet de reconstruction de l'ancienne fruitière, etc.).

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir donner acte à Mme la Présidente du Syndicat Mixte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026 et de l'Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) permettant la réalisation de ces orientations.

### **Le Comité Syndical du Plateau de Solaison, à l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Mme. La Présidente du Syndicat Mixte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026 et de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement permettant la réalisation de ces orientations.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Signé,

La Présidente du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,  
Agnès GAY

**Publication du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison**

**Directeur de la Publication :** Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte  
**Rédaction :** Services du Syndicat mixte  
**Publié le 17 février 2026**

**Impression :** Imprimerie du Conseil départemental de Haute-Savoie

**Contact :** Syndicat Mixte du Plateau de Solaison  
Mairie de Brizon - 67 allée de la Mairie  
74130 Brizon